

Affaire 05-141021

Budget principal de la ville - Approbation de la décision modificative n°1 du budget primitif 2021

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 octobre 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents : 01

Procurations : 06

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE  
OCTOBRE  
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le **QUATORZE OCTOBRE** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S)** : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

**PROCURATION(S)** : Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe à Johnny PAYET – Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint à Sandra GRONDIN – Mickaël PAYET conseiller municipal à François FRUTEAU de LACLOS – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Jean Yves FAUSTIN – Sophie ARZAL conseillère municipale à Yannick BOYER – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

## Affaire 05-141021

### Budget principal de la ville - Approbation de la décision modificative n°1 du budget primitif 2021

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la Décision Modificative (DM) n°1 pour l'année 2021. Les opérations concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir les mouvements suivants :

- En dépense :
  - o Une inscription complémentaire de 660 000 € au niveau du chapitre 012 (charges du personnel) pour pouvoir terminer l'exercice comptable 2021. Cette augmentation de 9% de la masse salariale (par rapport au BP) est nécessaire au regard du renforcement de l'effectif d'encadrement pour permettre de réaliser les projets programmés sur la mandature (plans de relance européen, étatique et régional). L'augmentation est également dû au maintien dans les effectifs de personnels en attente de mutation (départs prévus non réalisés).
  - o Une inscription complémentaire au chapitre 65 pour un montant de 455 000 € concerne une attribution de subvention complémentaire de 400 000 € au CCAS, de 45 000 € pour les associations et l'inscription de 10 000€ pour créances irrécouvrables.
- En recette :
  - o Des inscriptions complémentaires de 172 470 € au chapitre 73 et 300 260 € (dont la dotation « Parc National ») au chapitre 74 : ces recettes concernent un réajustement suite aux notifications définitives des impôts et de la DGF ;
  - o Un réajustement négatif du chapitre 023 pour 642 270 €.

Pour la section d'investissement, il est nécessaire de prévoir les mouvements suivants :

- En dépense :
  - o Un réajustement de 642 270 € à la baisse sur le chapitre 23 (travaux en cours) ;
  - o Une inscription de 51 000 € au chapitre 041 au titre de la gestion des avances sur les marchés publics.
- En recette :
  - o Une inscription de 51 000 € au chapitre 041 au titre de la gestion des avances sur les marchés publics ;
  - o Un virement de la section de fonctionnement au chapitre 021 négatif de 642 270 €.

Le tableau ci-dessous détaille par chapitre et par section le projet de la DM n°1 qui vous est proposé :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
012 - Charges du personnel	660 000,00	73 - Impôts et taxes	172 470,00
65 - Charges de gestion	455 000,00	74 - Dotations et participations	300 260,00
023 - Virement à la section d'investissement	- 642 270,00		
<b>TOTAL</b>	<b>472 730,00</b>		

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20211014-DM n°1 - DE  
Date de télétransmission : 22/10/2021  
Date de réception préfecture : 22/10/2021

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
23 - Immobilisations en cours	- 642 270,00	021 - Virement de la section d'investissement	- 642 270,00
041 - Opérations patrimoniales	51 000,00	041 - Opérations patrimoniales	51 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>- 591 270,00</b>		<b>- 591 270,00</b>

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, 5 contres (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Jean Yves VACHER), et 1 abstention (Joëlle DELATRE)

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2021 de la ville

**AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET





IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 29  
 Nombre de membres présents 22  
 Nombre de suffrages exprimés 27  
 VOTES : Pour 22  
           Contre 5  
           Abstentions 1

Date de convocation : 8/10/21

Présenté par le Maire .....(1),  
 A Plaine des Palmistes ..... le 14/10/2021  
 Le Maire .....(1),  
 Délibéré par Conseil Municipal .....(2), réunion en session ordinaire  
 A Plaine des Palmistes ..... le 14/10/2021  
 Les membres du Conseil Municipal .....(2)



Certifié exécutoire par .....(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A ..... le .....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;  
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Décision Modificative n°1 du Budget Principal de la Plaine des Palmistes

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20211014-DCM05-141021-DE  
 Date de télétransmission : 22/10/2021  
 Date de réception préfecture : 22/10/2021

